


## Modalités techniques de saisie des besoins en vêtements de travail et chaussures de sécurité

Lors de l'ouverture de la campagne d'équipement dans l'Extranet RH, une flèche verte est visible à côté du nom de l'agent permettant la saisie de sa dotation. 

⇒ **AGENTS POUR LESQUELS AUCUN RECENSEMENT DES BESOINS N'A ENCORE ETE EFFECTUE**

Procéder à la saisie de l'ensemble des équipements (vêtements et chaussures) proposés pour leur fonction.

Pour cela, se référer au document d'aide au recueil des besoins transmis ([https://elien.iledefrance.fr/web/ii\\_97972/equipements-de-protection-individuelle-vetements-de-travail-et-chaussures-de-securite-lycees](https://elien.iledefrance.fr/web/ii_97972/equipements-de-protection-individuelle-vetements-de-travail-et-chaussures-de-securite-lycees)) ou sur le portail Lycées :

- 1°) cliquer sur le nom de l'agent,
  - 2°) cliquer sur « nouvelle demande d'équipement » ,
  - 3°) réaliser le choix d'un vêtement et d'une paire de chaussures,
  - 4°) effectuer la saisie des différents champs demandés (se référer aux consignes) :
    - la taille ⇒ renseigner la taille correspondant à la mensuration indiquée dans les fiches des mensurations (se référer au document d'aide au recensement des besoins (fiches p 4 à 8),
    - la taille à renseigner de l'entrejambe pour les pantalons,
    - la couleur ⇒ A ou B.
- Un rappel des choix possibles apparaîtra en rouge à la suite de la saisie, si celle-ci n'est pas conforme à ce qui est prévu, dans ce cas, corriger l'erreur.
- 5°) cliquer sur le bouton « ENREGISTRER » en fin de formulaire, modifier la saisie si un message d'erreur apparaît.

**Si l'enregistrement n'est pas effectué durant la période d'ouverture de la campagne, la saisie est bloquée et la commande ne pourra pas avoir lieu. Il ne sera par conséquent pas possible de compléter en dehors de la campagne ; le lycée devra pourvoir aux manquants éventuels en attendant la prochaine ouverture de campagne de recensement.**



***Veillez à bien renseigner la taille correspondante à la mensuration prise en vous reportant aux fiches des mensurations (p 4 à 8 du document d'aide au recensement des besoins).***

***Les tailles à commander peuvent différer des tailles habituelles, le fabricant disposant de son propre référentiel de tailles.***

***Il faut exclusivement se reporter à ces barèmes, la prise de taille étant sous votre responsabilité ; toutes réclamations et/ou demandes d'échanges, adressées par mail : [prh-epi@iledefrance.fr](mailto:prh-epi@iledefrance.fr), les tableaux seront à compléter directement par vos soins.***